



RENSEIGNEMENTS UTILES

Ecole Notre Dame
354 rue de la Croix du Meunier
69 390 VERNAISON

☎ 04 78 46 07 21

✉ directionnotredame@lquerbes.fr

Site : www.notredame-vernaison.fr/

Horaires du lundi au mardi et du jeudi au vendredi

Petite section à la grande section (PS/MS et MS/GS)	Classes du CP au CM2
De 8h30 à 11h45 (Sortie anticipée possible à 11h40) et de 13h30 à 16h30 (Sortie anticipée possible à 16h25)	De 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h30

Chers parents,

Toute l'équipe de l'école Notre Dame vous souhaite la bienvenue pour cette nouvelle année scolaire !

Notre ambition est d'accompagner chaque enfant dans ses apprentissages, de l'aider à grandir, à prendre confiance en lui et à trouver sa place dans la communauté scolaire. Dans un climat de confiance et de bienveillance, nous poursuivrons avec vous notre mission éducative, dans l'esprit du projet de l'école.

Nous vous remercions de prendre connaissance des informations essentielles ci-dessous et de conserver ce document.

Véronique BERTONNEAU

Chef d'établissement

L'équipe enseignante et éducative de l'école Notre Dame

1. L'organisation de l'école

Depuis 2022, Mme BERTONNEAU assure la direction des deux écoles de l'Institution Louis Querbes : **Louis Querbes et Notre-Dame à Vernaison**. Son temps de présence est donc partagé entre les deux sites. Pour assurer le bon fonctionnement de l'école Notre Dame lorsqu'elle sera sur le site de Vourles, Mme Typhaine COLLIGNON, adjointe, sera disponible en cas d'urgence.

Équipe enseignante

Classes	Enseignants
PS / MS	Mme Isabelle GUILLEMORT
GS / CP	Mme Mathilde MARET
CP / CE1	Mme Isabelle OTT
CE1 /CE2	Mme Amandine ABEL
CM1 / CM2	Mme Typhaine COLLIGNON
Maître spécialisé : Mme Isabelle BONNEFOI (présente à l'école le mardi toute la journée et le vendredi matin)	

Personnel OGEC et AESH

Fonction	Nom
ASEM PS/MS	Mme Sandra TARDINI
ASEM MS/GS	Mr Florian BRAGA
Surveillants cantine et périscolaire	Périscolaire du matin : Mme Sandra TARDINI Pause méridienne : Mme Sandra TARDINI, Mr Florian BRAGA, Mme Joëlle DUCERF Périscolaire du soir : Mme Nadia BEZETOUTE
Personnel d'entretien	Mme Murielle JOLY

2. Horaires, entrées et sorties

Accueil du matin et de l'après-midi

Élémentaire : une surveillance est assurée à partir de 8h20 le matin et de 13h20 l'après-midi.

- Le matin, les élèves sont accueillis **dans leur classe**.
- L'après-midi, l'accueil se fait **dans la cour**.

Maternelle (PS, MS et GS) :

- Le matin, les enfants sont accompagnés jusqu'à la porte de leur classe entre 8h20 et 8h30.
- L'après-midi, ils sont accompagnés entre 13h20 et 13h30.
- **Un seul adulte** accompagne l'enfant.

 La classe commence à 8h30 le matin.

Accueil pour la sieste (PS-MS)

Les enfants concernés sont accompagnés **directement dans la salle de repos de leur classe** à partir de 13h20.

L'enfant doit être confié à l'adulte de l'école chargé de l'accueil.

En l'absence de cet adulte, l'accès à la salle de repos n'est pas autorisé.

Entrées et sorties

Toutes les entrées et sorties se font par le **portail principal, rue de la Croix du Meunier**.

Pour la sécurité de tous et dans le cadre du plan Vigipirate, nous vous remercions d'éviter les regroupements devant le portail. Le respect des horaires échelonnés de sortie des élèves de maternelle permet de limiter les attroupements.

En cas de retard ou d'arrivée tardive

Si vous arrivez en retard ou si une arrivée tardive est prévue :

- **Maternelle et CE1-CE2** : utiliser le bouton « Classes maternelles / CE1-CE2 ».
- **CP-CE1 et CM1-CM2** : utiliser le bouton « Direction / Périscolaire / CP-CE1 / CM1-CM2 ».

Pour les élèves de maternelle, l'adulte accompagnant doit impérativement conduire l'enfant jusqu'à sa classe et le confier à un adulte de l'école.

Cette règle s'applique également le **matin pendant l'accueil en garderie** : l'enfant doit être accompagné jusqu'à l'adulte responsable, en faisant le tour du bâtiment.

Une personne différente pour récupérer votre enfant

Si votre enfant est exceptionnellement récupéré par une autre personne, merci d'en informer l'enseignante par mail via EcoleDirecte, en indiquant :

- Le **nom et prénom** de la personne autorisée ;
- Ses **coordonnées**, si elle ne figure pas déjà sur la fiche « Autorisations de sortie ».

Si votre enfant doit exceptionnellement **quitter seul l'école** (possible à partir du CE2), merci de le préciser également.

 **Sans autorisation écrite des représentants légaux, aucun enfant ne pourra quitter seul l'établissement.**

Sortie des élèves

Nous vous remercions de **respecter les horaires de sortie** afin de faciliter le départ des enfants et de garantir leur sécurité.

Pour des raisons de sécurité, **les jeux dans la cour des maternelles ne sont pas autorisés aux heures de sortie ni pendant le temps périscolaire.**

Merci à chacun pour sa vigilance et sa coopération, indispensables à la sécurité et au bon fonctionnement de l'école.

3. Absences et santé

Absences

L'instruction est obligatoire à partir de 3 ans.

Toute absence doit être **signalée et justifiée le jour même auprès de l'enseignant via EcoleDirecte**.

Les absences pour vacances sur le temps scolaire ne sont pas considérées comme justifiées.

En cas d'absences répétées (orthophonie, suivi médical...), merci d'indiquer les dates et horaires dans le carnet de liaison.

Sorties pendant les heures de classe pour convenances personnelles

Les sorties pendant les heures de classe pour des raisons personnelles (rendez-vous, départ en week-end anticipé, etc.) ne sont pas autorisées.

Seuls les **rendez-vous réguliers et indispensables au suivi de votre enfant** (orthophoniste, psychomotricien, etc.) peuvent justifier une sortie pendant le temps scolaire.

Pour les rendez-vous médicaux ponctuels, nous vous demandons, dans la mesure du possible, de les prendre **en dehors des heures de classe**. Si ce n'est pas possible, nous vous remercions de **garder votre enfant toute la demi-journée** afin de ne pas perturber le fonctionnement de la classe.

En effet, les arrivées et départs pendant les heures de classe perturbent les apprentissages et le travail des enseignants. Afin de préserver la qualité des apprentissages et le bon fonctionnement des classes, nous vous remercions de limiter ces allers-retours au strict nécessaire.

Merci pour votre compréhension et votre coopération.

Enfant malade

Un enfant malade doit rester à la maison. En cas de maladie sur le temps scolaire, nous vous contacterons afin que vous veniez le chercher.

Merci également de nous indiquer comment les informations ou le travail pourront être transmis afin de faciliter son retour en classe (pour les élèves à partir du CP).

Aménagement en Petite Section

Pour les élèves de PS, un aménagement du temps de présence peut être demandé afin de respecter leur rythme de vie. Le formulaire officiel est transmis dans la pochette de rentrée.

PAI

Les enseignants ne sont pas autorisés à administrer de médicaments hors du cadre prévu par un PAI.

Si votre enfant nécessite une prise en charge particulière (allergie, asthme...), contactez son enseignant afin de mettre en place le protocole avec votre médecin.

Les médicaments concernés sont conservés à l'école. Pour les enfants déjeunant à la cantine, un dispositif spécifique doit également être prévu si cela est nécessaire.

4. Communication avec les familles

Les informations vous sont transmises principalement par EcoleDirecte.

Pensez à consulter régulièrement votre messagerie : une notification n'est pas systématiquement envoyée à chaque nouveau message.

Merci également de vérifier régulièrement le cartable de votre enfant et, lorsqu'un document est transmis, de le **dater et le signer** après lecture.

Pour toute question concernant la situation scolaire ou relationnelle de votre enfant, le premier interlocuteur est **son enseignante**. Il est essentiel de privilégier le dialogue avec l'adulte qui accompagne quotidiennement votre enfant.

Pour préserver le climat scolaire et le respect du règlement intérieur, les parents ne sont pas autorisés à intervenir directement auprès des élèves dans l'enceinte de l'école.

5. Réunions de classe :

Elles ont lieu dans la classe de votre enfant à **17h**.

CLASSE	DATE et HEURE
PS / MS	Lundi 7 septembre
GS / CP	Mardi 22 septembre
CP / CE1	Vendredi 11 septembre
CE1 / CE2	Mardi 15 septembre
CM1 / CM2	Vendredi 18 septembre

Pour le bon déroulement de la réunion de classe, la présence des enfants n'est pas souhaitable. Nous vous remercions de bien vouloir les faire garder à l'extérieur de l'école.

6. Accueils Périscolaires



Périscolaire du matin

La garderie du matin est ouverte à partir de **7h30**.

Pour accompagner votre enfant :

- Utilisez l'interphone et le bouton « Périscolaire » ;
- Contournez ensuite le bâtiment pour rejoindre la salle de garderie, située au bout du bâtiment, à gauche ;
- Accompagnez votre enfant jusqu'à la salle de garderie.

Pour un accueil occasionnel, merci de prévenir la direction par mail à l'adresse directionnotredame@lquerbes.fr, afin que nous puissions anticiper le nombre d'enfants à surveiller.



Périscolaire du soir

La garderie du soir est proposée de **16h40 à 18h**.

Les élèves de maternelles-CP sont accueillis dans la salle adjacente à la classe de GS-CP.

Les élèves à partir du CE1 sont accueillis dans la salle d'accueil du matin, côté cour primaire.

Pour venir chercher votre enfant :

- Utilisez l'interphone et le bouton « Périscolaire » ;
- Entrez dans l'école et récupérez votre enfant auprès de la personne qui assure la surveillance.

Vous pouvez venir chercher votre enfant à tout moment entre **16h40 et 18h**, sans attendre 18h.

Tout temps de présence commencé est facturé (hors abonnement). Tout retard sera également facturé.

Afin de garantir le bon fonctionnement du service, des retards répétés pourront entraîner le refus d'une inscription au périscolaire du soir.



Inscriptions

L'inscription au périscolaire a été effectuée en fin d'année scolaire via EcoleDirecte et votre compte famille.

Merci à chacun de veiller au respect des horaires afin de garantir un accueil serein et de qualité pour tous.

7. Apprentissages et accompagnement des élèves

APC

Les Activités Pédagogiques Complémentaires permettent d'accompagner les élèves qui rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages.

Elles sont proposées par les enseignantes une à deux fois par semaine. Les familles concernées seront directement contactées.

Évaluations nationales

Les évaluations nationales débuteront à partir du 7 septembre et concernent tous les élèves du CP au CM2.

Les résultats seront communiqués aux familles et pourront faire l'objet d'un échange avec l'enseignant.

8. Éveil à la foi et culture chrétienne

L'école propose :

un Éveil à la Foi de la maternelle au CP ;

un temps de Culture chrétienne à partir du CE1.

Des temps forts rythmeront l'année : Avent, Pâques, célébrations, chemin de Croix pour les plus grands, bol de riz...

Les modalités seront présentées lors des réunions de classe.

Pour les sacrements et le parcours de catéchèse, les familles sont invitées à se rapprocher de la paroisse Sainte-Blandine.

9. Ateliers et activités

Anglais

Du CP au CM2, ateliers d'anglais sur la pause méridienne, les mardis, par modules de 8 séances.

Les modalités d'inscription seront communiquées par mail et seront progressives tout au long de l'année. Nous commencerons l'année scolaire avec les élèves de CM1-CM2.

Arts plastiques

Du CP au CM2, ateliers d'arts plastiques le jeudi sur la pause méridienne, par modules de 5 séances.

Les modalités d'inscription seront communiquées par mail et seront progressives tout au long de l'année. Nous commencerons l'année scolaire avec les élèves de CM1-CM2.

Ateliers sportifs : Nouveau cette année !

Tous les vendredis sur la pause méridienne à partir de fin septembre, nous accueillerons David Sonnevile, éducateur sportif, pour animer des ateliers sportifs avec les élèves de la GS au CM2. Cette activité, sans inscription, est entièrement prise en charge par l'Apel. Les élèves auront le choix de participer ou pas.

Activité périscolaire : tennis de table

L'activité tennis de table est reconduite cette année.

Les enfants du CE2 au CM2 inscrits sont pris en charge à 16h30 à la sortie de l'école et conduits directement à leur activité. Les familles les récupèrent ensuite sur le lieu de l'activité.

L'inscription se fait directement auprès des associations.

Une autorisation de sortie est indispensable pour participer. Elle est à donner au club qui les transmettra à l'école.

10. Restaurant scolaire :

Il convient de contacter le pôle enfance de la Mairie pour les inscriptions ou modifications. Les élèves de l'école mangeront sur 2 services :

- A 11h45 pour les élèves de PS-MS, de CP de Mme Maret et de CP-CE1
- A 12h45 pour les élèves de GS, CE1-CE2 et de CM1-CM2.
- Mardi : Inversion des services pour les élèves de CP de Mme Maret et de CP-CE1 avec les CE1-CE2

Merci d'informer l'enseignante de votre enfant en cas de changement ou de repas exceptionnel. Nous avons les listes de cantine en début de semaine et nous ne connaissons pas les changements de dernière minute.

11. Vie de l'école et APEL

Nous encourageons les familles à participer, selon leurs possibilités, aux projets de l'école : sorties, activités, fournitures de petit matériel, événements...

L'APEL contribue activement à la vie de l'école et apporte notamment une aide financière pour certaines sorties et projets. Vous trouverez également des personnes dynamiques pour nous soutenir dans notre projet éducatif en proposant des animations, conférences...

Présidente : Laurie GUTTON

Contact : apel.notredamevernaison@gmail.com

11. Travaux d'été réalisés

Cet été, l'OGEC Louis Querbes a poursuivi les travaux d'amélioration des conditions d'accueil des élèves et des personnels.

Des pales au plafond ont notamment été installées dans toutes les salles de l'école afin d'améliorer le confort en période de forte chaleur.

La gouttière du préau a également été remplacée.

À FAIRE AVANT LE 4 SEPTEMBRE

Merci de nous retourner, **pour chacun de vos enfants**, les documents demandés :

- Fiche infirmerie, complétée et signée ;
- Fiche d'autorisation de sortie ;
- Uniquement PS : document d'aménagement du temps de présence
- Autorisation parentale de diffusion ;
- Autorisation parentale de transport ;

Merci de nous signaler également tout changement de numéro de téléphone ou de situation professionnelle afin que nous puissions vous joindre rapidement en cas d'urgence.

DATES À RETENIR

- **4 septembre 2026** : date limite de retour des documents
- **7 septembre** : début des évaluations nationales
- **3 octobre** : Portes ouvertes du collège
- **13 octobre à 19h** : Assemblée générale de l'Apel
- **20 novembre** : Soirée contes organisée par l'Apel
- **27 novembre de 17h à 19h** : Portes ouvertes de l'école Notre Dame
- **12 décembre** : Matinée Noël
- **3 avril 2027** : Spectacle annuel de l'école
- **9 avril** : Célébration de la Résurrection
- **15 mai** : Marché aux fleurs/plantes organisées par les écoles de Vernaison
- **19 juin** : Kermesse

Quelques recommandations pour bien démarrer l'année

Pour favoriser les apprentissages et le bien-être des enfants, nous vous encourageons à :

- Veiller à un **temps de sommeil suffisant** ;
- Limiter et accompagner l'usage des **écrans** ;
- Privilégier la lecture et les activités favorisant les échanges ;
- Prévoir suffisamment de temps le matin pour éviter les retards ;
- Favoriser un petit-déjeuner complet avant la journée de classe.

Toute l'équipe enseignante et éducative de l'école Notre Dame vous souhaite une très belle rentrée 2026 et une année riche en découvertes, en projets et en réussites partagées !

Pour l'ensemble de l'équipe,

Mme Véronique BERTONNEAU

Chef d'établissement de l'école Notre-Dame

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'V' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.